



Filiales SNCF



CFDT : 1er syndicat de France

L'emploi des cheminots est attaqué, les garanties sociales aussi !

Filiale : La direction SNCF a pris la position du tout filiale alors que le conseil régional ouvre la possibilité de faire autrement.

Les filiales ne peuvent être une réponse pour les cheminots ! La loi dit « *La création de filiales par la société nationale SNCF ou ses filiales ne porte pas atteinte à l'application du statut. Cette création ne porte pas davantage atteinte au maintien des conventions et accords collectifs qui leur étaient applicables ainsi que des dispositions réglementaires propres au groupe public et des dispositions propres à toute société du groupe public unifié* ».

Alors que les garanties sociales des cheminots peuvent être maintenues et malgré la loi, la direction affiche déjà sa volonté de tout démanteler :

Démantèlement & Réorganisation

- Réglementation du travail
- Parcours Pro
- Notations
- Droit syndical
- Très forte Réduction des fonctions supports
- ...

- Contrition de l'emploi
- Augmentation de production
- Suppression de certains métiers
- Polyvalence
- ...



Concernant le pacte social des cheminots, à ce jour aucune garantie apportée par la SNCF. Concurrents, même problème : Garanties sociales insuffisantes (voir tract CFDT du 7 avril)

A l'issue du processus d'appels d'offres des 2 lots (Inter métropole Nice/Marseille et Etoile Azur), le conseil régional a déjà déclaré sa volonté d'ouvrir 4 lots supplémentaires (Côte Bleue, Marseille/Aix/Briançon, Marseille/Avignon Marseille/Toulon pour les TER de courtes distances).

La mobilisation d'aujourd'hui servira pour TOUS LES LOTS !

Le 17 juin, TOUS les cheminots sont appelés à se mobiliser pour construire demain !

- A Marseille devant la direction régionale à 11h00
- A Nice sur le parvis de la gare à 11h00

Marseille le 7 juin 2021